Paramètres de programmation

Pertes

Voici le facteur de perte utilisé pour la programmation conformément aux sections 15.7 et 28.5 du Tarif d'accès au réseau de transport du Nouveau-Brunswick :

Entrée en vigueur	Pertes	Commentaires
Le 30 septembre 2003	3,3 %	Décision de la CESP du 13 mars 2003.
Le 1 ^{er} mai 2006	2,5 %	Mise à jour de l'ERNB
Le 1 ^{er} février 2009	4,0 %	Mise à jour de l'ERNB
Le 1 ^{er} mars 2009	3,3 %	Décision de la CESP du 13 mars 2003.